



Le : 12/07/11
De : Manuel Chevallier,
Service Communication
Tél. : 02 32 84 53 32

Communiqué de presse

Inscriptions restauration et garderie scolaire

Comme chaque année, tous les enfants prenant leur repas au restaurant scolaire doivent être inscrits ou réinscrits. Les inscriptions se feront en mairie auprès du Service scolaire du 11 juillet au 11 août, puis du 22 août au 2 septembre. Sera demandée l'attestation du quotient familial de juin 2011 ou la déclaration de revenus 2009 pour les familles n'ayant qu'un seul enfant à charge.

Garderie scolaire

A la seule condition que père et mère exercent tous les deux une activité salariée, la garderie péri-scolaire peut accueillir, durant l'année scolaire, l'enfant le matin et/ou le soir. Pour s'inscrire, il est impératif de s'adresser au Service scolaire du 11 juillet au 11 août, puis du 22 août au 2 septembre. Un justificatif d'emploi récent sera demandé.